

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 25 janvier 2017 à 16 h 30 à l'Hôtel de Ville.

---

Présents : M. le maire Stéphane Berthe, président  
M. Marc Campagna, vice-président  
M. Paul Asselin  
Mme Marie-Josée Beaupré  
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :  
M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim  
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint par intérim  
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du cabinet du maire  
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au cabinet du maire  
Mme Isabelle Lewis, directrice des communications  
Mme Lison Lefebvre, trésorière  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

**CE-2017-53-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2017-54-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2017-55-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 18 FÉVRIER 2017**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 18 février 2017, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Pierre Archambault.

---

**CE-2017-56-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / HONORAIRES PROFESSIONNELS**

ATTENDU QU'un montant de 343 500\$ a été crédité au poste budgétaire numéro 1-02-140-00-412 au budget de la Direction du greffe et affaires juridiques pour l'année 2016, et ce, afin de payer les honoraires professionnels des procureurs, des arpenteurs-géomètres, des évaluateurs, des notaires, etc. ;

ATTENDU QU'une somme de 125 000\$ a déjà été transférée au mois d'août dernier et qu'une somme de 125 000\$ a également été transférée en novembre 2016 pour un virement total de 250 000\$ jusqu'à maintenant ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un virement de crédit afin d'acquitter des notes d'honoraires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 155 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-140-00-412 (honoraires professionnels), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2016-0560 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

---

**CE-2017-57-DEC      MANDAT / PROCUREUR / DEMANDE  
INTRODUCTIVE D'INSTANCE EN JUGEMENT  
DÉCLARATOIRE ET EN REMBOURSEMENT DE  
TAXES / LES IMMEUBLES DES MOULINS INC.**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne recevait, le 11 janvier 2017, une demande introductive d'instance en jugement déclaratoire et en remboursement de taxes intentée par la société Les Immeubles des Moulins inc. ;

ATTENDU QUE le montant réclamé est de 394 076\$ pour la période de 2006 à 2016 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services de nos procureurs afin de répondre au nom de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme Deveau Avocats afin de répondre au nom de la Ville de Terrebonne à la demande introductive d'instance en jugement déclaratoire et en remboursement de taxes dans le dossier portant le numéro 700-17-013884-175 de la Cour supérieure.

---

**CE-2017-58-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
VISA / FONDS D'ADMINISTRATION  
LISTE DES FACTURES / DÉNEIGEMENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 642 953,24\$ préparée le 19 janvier 2017 ;
- la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 47 714,63\$ préparée le 19 janvier 2017 ;
- la liste de comptes à payer du fonds d'administration (Visa - décembre) au montant de 552,84\$ préparée le 18 janvier 2017.

---

**CE-2017-59-DEC      ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /  
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Lison Lefebvre, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 836 426,49\$ préparée le 24 janvier 2017.

---

**CE-2017-60-DEC      NOMINATION / COMMIS-MAGASINIER /  
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de commis-magasinier au service de l'administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer M. Sylvain Caron au poste de commis-magasinier au service de l'administration et contrôle budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 30 janvier 2017, le tout selon les

conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

---

**CE-2017-61-DEC      PROBATION / RESPONSABLE GÉOMATIQUE ET  
DONNÉES DE BASE / DIRECTION DES  
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

ATTENDU QUE le comité exécutif autorisait, le 8 juin 2016, la nomination de Mme Lucie Boucher à titre de responsable géomatique et données de base à la Direction des technologies de l'information ;

ATTENDU QUE Mme Lucie Boucher terminera sa période de probation à ce poste le 1<sup>er</sup> février 2017 et qu'elle a su démontrer depuis son entrée en fonction qu'elle est pleinement en mesure de répondre aux exigences de son poste ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, que Mme Lucie Boucher soit et est confirmée à titre de responsable géomatique et données de base à la Direction des technologies de l'information.

---

**CE-2017-62-DEC      APPLICATION DE L'ARTICLE 11.02 DE LA  
CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉ(E)S COLS  
BLEUS**

ATTENDU QUE l'article 11.02 de la convention collective des cols bleus prévoit que la Ville s'engage à garantir un niveau d'effectif minimum de 109 employés réguliers au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

ATTENDU QUE, suite au départ à la retraite de M. Jean Poulin en date du 1<sup>er</sup> février 2017, il est recommandé que M. Benoît Laforest, employé temporaire ayant le plus d'ancienneté, obtienne le statut d'employé régulier sans poste et qu'il obtienne tous les bénéfices prévus à la convention collective au 1<sup>er</sup> février 2017 ;

Il est unanimement résolu sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif entérine l'obtention du statut d'employé régulier sans poste à M. Benoît Laforest à la Direction de l'entretien du territoire selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employé(e)s cols bleus au 1<sup>er</sup> février 2017.

---

**CE-2017-63-DEC      ÉVALUATION / CLASSIFICATION / FONCTION  
CADRE / DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le comité d'évaluation des fonctions cadres a procédé à l'étude de la demande soumise et qu'il recommande pour ce poste le classement suivant, à savoir :

Titre	Direction	Classe
Adjoint administratif	Direction générale	2

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité d'évaluation, d'entériner l'évaluation de la fonction ci-dessus énumérée.

---

**CE-2017-64-DEC      EMBAUCHE / ADJOINTE ADMINISTRATIVE /  
DIRECTION GÉNÉRALE**

ATTENDU l'ouverture du poste d'adjointe administrative à la Direction générale suite au départ à la retraite de Mme Nicole Bourdages ;

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande l'embauche de Mme Aurore Lesire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim, de nommer Mme Aurore Lesire à titre d'adjointe administrative à la Direction générale, à compter du 26 janvier 2017, selon les conditions prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Terrebonne inc. Que le salaire de Mme Lesire soit fixé à l'échelon 1 de la classe 2, le tout conformément aux règles de classification en vigueur.

---

**CE-2017-65-DEC      CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL /  
VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le contrat de travail de la vérificatrice générale stipule à l'article 4.3 Avantages sociaux : « *La Vérificatrice générale bénéficie des avantages sociaux suivants décrits au protocole d'entente visant les conditions de travail du personnel cadre de la Ville, lequel en détermine aussi les modalités d'application... Toutefois, en ce qui concerne les vacances, la Vérificatrice générale bénéficie d'une période de quatre (4) semaines payées à compter du 1er mai 2011.* » ;

ATTENDU QUE le protocole d'entente visant les conditions de travail du personnel cadre stipule à l'article 11.01 au deuxième paragraphe : « *Pour les employés permanents, la Direction des ressources humaines a la responsabilité d'établir une date d'attribution de vacances pour déterminer le nombre de jours de vacances octroyé. Le nombre de jours est défini en fonction des années d'expérience reconnues avant son embauche qui sont en lien avec le poste accepté. Cette décision est finale et sans appel.* » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur général par intérim, que le comité exécutif autorise la modification du contrat de travail de la Vérificatrice générale pour lui permettre exceptionnellement de bénéficier, pour la dernière année de son contrat, de l'article 11.01 du protocole d'entente visant les conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Terrebonne.

QUE la Direction des ressources humaines soit et est mandatée afin de procéder à l'évaluation de l'expérience de travail antérieur de la Vérificatrice générale et d'appliquer les principes établis à l'article 11.01 afin de déterminer le nombre de jours supplémentaires qui lui seront attribués pour les années 2016 et 2017.

---

**CE-2017-66-DEC      VIREMENT DE CRÉDIT / HONORAIRES  
PROFESSIONNELS**

ATTENDU QU'un montant de 431 954\$ a été budgété au poste budgétaire numéro 1-02-160-00-411 au budget de la Direction des ressources humaines pour l'année 2016, et ce, afin de payer les honoraires professionnels des procureurs, actuaire, etc. ;

ATTENDU QU'une somme de 60 000\$ a déjà été transférée au mois d'octobre dernier ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un virement de crédit afin d'acquitter des notes d'honoraires ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que le comité exécutif autorise le virement de crédits pour un montant de 94 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-160-00-411 (honoraires professionnels), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2016-0570 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

---

**CE-2017-67-DEC      TRANSFERT      BUDGÉTAIRE      /      PAIEMENT  
SERVICES PROFESSIONNELS**

ATTENDU QUE l'ajout d'effectifs prévu à la nouvelle convention collective des policiers a généré des besoins supplémentaires de formation ;

ATTENDU QUE la convention prévoyait la création de nouveaux postes attribués par promotion, ce qui a généré des frais additionnels pour le suivi des examens liés à ces différents concours ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 38 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-210-00-412 (services juridiques) au poste budgétaire numéro 1-02-210-00-416 (formation et perfectionnement), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2016-0565 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

---

**CE-2017-68-REC      SOUMISSION / INSTALLATION D'UNE CHAMBRE  
DE VANNE INTELLIGENTE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'installation d'une chambre de vanne intelligente sur l'aqueduc du boulevard de la Pinière (SA16-9076) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 30 novembre 2016 ;

ATTENDU QUE huit (8) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 20 décembre 2016 à 11 h 01, à savoir :

Construction Moka inc.	114 195,47\$ t.t.c.
Construction Morival ltée	139 784,77\$ t.t.c.
Groupe Solex inc.	149 278,94\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Les Constructions CJRB inc.	146 514,94\$ t.t.c.
Construction G-Nesis inc.	154 996,65\$ t.t.c.
Excavation Marc Villeneuve	166 357,97\$ t.t.c.
Environnement routier NRJ inc.	208 708,37\$ t.t.c.
Le groupe LML ltée	221 556,82\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Construction Moka inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 21 décembre 2016 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 144 006,19\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique en date du 20 janvier 2017 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Construction Moka inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 24 janvier 2017 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au conseil d'accepter la soumission de la société **CONSTRUCTION MOKA INC.**, datée du 20 décembre 2016, pour l'installation d'une chambre de vanne intelligente sur l'aqueduc du boulevard de la Pinière, le tout pour un montant de 99 322\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 473. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0010 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2017-69-DEC      VIREMENT DE CRÉDITS / OPÉRATIONS  
COURANTES**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un virement de crédits aux fins d'équilibre budgétaire à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, dans le cadre des activités courantes afin de renflouer des coûts plus élevés pour l'approvisionnement en eau auprès de la Ville de Repentigny pour l'année 2016 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise le virement de crédits pour un montant de 126 500\$ du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserve pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-413-00-437 (achat d'eau Repentigny), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2016-0561 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

---

**CE-2017-70-DEC      AMENDEMENT BUDGÉTAIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un amendement budgétaire suite à la réception et l'encaissement d'un chèque émis par la compagnie d'assurance relativement à un dommage causé à un des véhicules de la voirie (véhicule 1467) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise l'amendement budgétaire pour un montant de 1 556\$ du poste budgétaire numéro 1-01-234-10-006 (revenus divers (autres)) au poste budgétaire numéro 1-02-397-00-649 (pièces et réparations), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2016-0562 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

---

**CE-2017-71-DEC      DÉPENSES EXCÉDENTAIRES / RÉFECTION DE  
LA PASSERELLE PIÉTONNE / PARC DE LA  
RIVIÈRE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-821-DEC, adoptée le 15 juin 2016, acceptant la soumission de la firme Le Groupe Solroc inc. pour les services professionnels de suivi de laboratoire visant la vérification et les rapports relatifs à l'installation de pieux pour la réfection de la passerelle piétonne au parc de la Rivière pour un montant de 3 420,06\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE lors du suivi du fonçage des pieux par le laboratoire, ceux-ci n'étaient pas enfoncés aussi profondément que prévu aux plans et devis et diffèrent des informations contenues dans le rapport géotechnique disponible lors de la conception ;

ATTENDU QUE des sondages supplémentaires ont été commandés sur recommandation de notre firme Latéral S.E.N.C., afin de valider si le refus obtenu est réel et acceptable;

ATTENDU QUE le coût de ces sondages, ainsi que de la production du rapport réalisé par Le Groupe Solroc ltée s'élève à 4 000\$ (taxes en sus);

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-585-DEC, adoptée le 4 mai 2016, acceptant l'offre de services de la firme Latéral S.E.N.C. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la passerelle piétonne au parc de la Rivière pour un montant de 16 671,38\$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE le coût des honoraires supplémentaires effectués par la firme Latéral S.E.N.C. pour la stabilisation du quai s'élève à 1 595\$ (taxes en sus);

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-1047-DEC, adoptée le 17 août 2016, acceptant la soumission de la société 9079-8984 Québec inc. (Vistech Lanaudière) pour les travaux de réfection de certaines sections de la passerelle piétonne au parc de la Rivière pour un montant de 99 695,63\$ (t.t.c.) (SA16-9049) ;

ATTENDU QU'il fût constaté, lors des travaux de la passerelle, que la dernière section de l'accès au quai était déplacée et que, sur recommandation du consultant, deux (2) pieux devaient être enfoncés près de la rivière afin permettre le réajustement de cette section et la rendre sécuritaire;

ATTENDU QUE le quai ne faisait pas partie des mandats initiaux du consultant et de l'entrepreneur mais qu'il était opportun de réaliser ces correctifs en même temps que ceux de la passerelle;

ATTENDU QUE le coût des travaux supplémentaires réalisés par la société 9079-8984 Québec inc. (Vistech Lanaudière) pour la stabilisation du quai s'élève à 2 000\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif approuve les honoraires et/ou dépenses supplémentaires et autorise la trésorière à payer un montant de :

- 4 000\$ (taxes en sus) à la firme Le Groupe Solroc inc. ;
- 1 595\$ (taxes en sus) à la firme Latéral S.E.N.C. ;
- 2 000\$ (taxes en sus) à la société 9079-8984 Québec inc. (Vistech Lanaudière) ;

Que lesdits montants soient financés par les revenus reportés parcs et terrains de jeux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2016-0563 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2017-72-REC**

**PROGRAMME DE SOUTIEN ART ET CULTURE /  
SOUTIEN AUX ARTISTES ET REGROUPEMENTS  
D'ARTISTES / SOUTIEN À LA CRÉATION**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 31 mars 2014, du « Programme de soutien Arts & Culture » comprenant notamment le « Programme d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne » ;

ATTENDU la recommandation du jury qui s'est réuni le 8 novembre 2016 afin d'analyser les œuvres soumises par les artistes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du jury, que le comité exécutif, dans le cadre des programmes de soutien aux artistes et aux regroupements et d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne, recommande au conseil d'autoriser l'acquisition des œuvres suivantes :

<b>ARTISTE</b>	<b>TITRE DE L'OEUVRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Programme de soutien à la création</b>		
Alexandre Rusu	Voilier en mer	1 500\$
Chantal Lapier	Orange crush	1 100\$
Christine Ngoy	Changement climatique	1 000\$
François-René Despatis L'Écuyer	Les temps doux	2 000\$
	Total	5 600\$

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-791-00-698. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0012 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2017-73-REC**

**PROGRAMME DE SOUTIEN ART ET CULTURE /  
SOUTIEN AUX ARTISTES ET REGROUPEMENTS  
D'ARTISTES / SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA  
PROMOTION**

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 31 mars 2014, du « Programme de soutien Arts & Culture » comprenant notamment le « Programme de soutien aux artistes et aux regroupements d'artistes » ;

ATTENDU la recommandation du jury qui s'est réuni le 8 novembre 2016 afin d'analyser les projets soumis par les artistes et les regroupements d'artistes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du jury, que le comité exécutif dans le cadre du programme de soutien aux artistes et aux regroupements de la Ville de Terrebonne recommande au conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

<b>ARTISTE</b>	<b>PROJET</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Programme de soutien à la création</b>		
Ming You Xu	Création d'une nouvelle exposition sur le paysage québécois	5 000\$
Evelin Ramon	Enregistrement d'un album de musique vocale-électroacoustique contemporaine	5 000\$
Stéphanie Lagueux et Jonathan L'Écuyer	Création de l'installation « la pêche à la mouche à feu »	9 749\$
Hélène Béland Robert	Création de la sculpture « Joie »	5 000\$
François-René Despatis L'Écuyer	Création du triptyque « Sortir du cadre »	5 000\$
<b>Programme de soutien à la promotion</b>		
Juan-Manuel Herrera	Création d'un vidéoclip pour la chanson « Jusqu'au bout de mes rêves »	5 000\$
	Total	34 749\$



Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-791-00-697. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0011 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2017-74-DEC AMÉLIORATIONS LOCATIVES / RÉPARATIONS  
IMPORTANTES / COMPLEXE AQUATIQUE / 2017**

ATTENDU la liste les différents travaux d'entretien devant être réalisés en 2017 au complexe aquatique présentée par Les Complexes sportifs Terrebonne inc., à savoir :

<b>Projet</b>	<b>Description</b>	<b>Estimation budgétaire (taxes en sus)</b>
1	Programme de conversion réfrigérant R-22 sur les unités Dectron de traitement de l'air ambiant de ventilation (suite et fin)	11 000\$
2	Pompe du système de chauffage de l'eau des piscines	8 000\$
3	Remplacement de deux (2) chlorinateurs	12 000\$
4	Remplacement d'un tremplin	7 000\$
5	Correction du système de gicleurs et des extincteurs	5 000\$
6	Remplacement des cartouches de mitigeur d'eau dans les douches	6 000\$
7	Remplacement de la boîte du mécanisme d'opération du retour d'eau	12 000\$
8	Remplacement du moteur et impulseur de la pompe de recirculation – bassin compétitif	10 000\$
9	Remplacement du moteur et impulseur de la pompe de recirculation – bassin récréatif	6 000\$
10	Système de contrôle automatisé pour la désinfection de l'eau des piscines	10 000\$

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise le paiement, sur présentation des pièces justificatives, des factures reliées à la réalisation des projets mentionnés ci-dessus, et ce, pour un montant n'excédant pas 100 028,25\$ (t.t.c.) à être financé par le budget d'opération. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2017-0017 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

---

**CE-2017-75-DEC VIREMENT DE CRÉDIT / PROJETS ISSUS DE LA  
POLITIQUE « VIVRE TOUS ENSEMBLE »**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un virement de crédit afin de réaliser les projets prévus pour les adolescents, et ce, dans le cadre de la Politique « Vivre tous ensemble » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphan Turcotte, directeur des loisirs et vie communautaire, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 30 000\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro  
1-02-130-00-999 réserve pour imprévus 30 000\$

AUX postes budgétaires numéros  
1-02-721-75-690 activités plan ados 25 000\$  
1-02-791-00-699 expositions et événements 5 000\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2017-0009 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente.

---

**CE-2017-76-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
DESIGN ET MONTAGE GRAPHIQUE / MANUEL  
D'URBANISME DURABLE**

ATTENDU QUE la Direction de l'urbanisme durable travaille actuellement à l'élaboration d'un Manuel d'urbanisme durable et qu'il est nécessaire de développer une ligne graphique cohérente pour l'ensemble du projet ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les besoins de design et montage graphique spécifiques au Manuel d'urbanisme durable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, que le comité exécutif autorise la Direction des communications à procéder à un appel d'offres public pour « **les services professionnels de design graphique pour le Manuel d'urbanisme durable** ».

---

**CE-2017-77-DEC      AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /  
WEBDIFFUSION / SÉANCES DU CONSEIL  
MUNICIPAL 2017**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite faire la diffusion en direct et sur le Web de ses séances du conseil municipal pour 2017 ;

ATTENDU QUE deux (2) séances ont déjà été Web diffusées confirmant ainsi la volonté d'aller de l'avant dans cette démarche ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Isabelle Lewis, directrice des communications, que le comité exécutif autorise la Direction des communications à procéder à un appel d'offres public pour « **la webdiffusion des séances régulières du conseil municipal pour une durée de douze (12) mois, soit douze (12) séances** ».

---

**CE-2017-78-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 17h10.

---

Président

---

Secrétaire